ficile, ces réalisations ont constitué une preuve tangible, non seulement de la valeur des principes contenus dans la Charte, mais aussi des progrès réalisés au chapitre de leur mise en œuvre.

Je puis vous assurer que le Canada attache beaucoup d'importance aux travaux des Nations Unies et qu'il continuera d'en être un membre fidèle et constructif.

Cette image de « membre fidèle et constructif » a été reconnue de façon spéciale en 1976 lorsque le Canada a été élu au Conseil de sécurité pour les deux années 1977 et 1978. C'était la quatrième fois que le Canada était choisi pour y siéger.

L'ONU s'est approchée encore plus près de son objectif d'universalité en admettant dans ses rangs l'Angola, le Samoa et les Seychelles, portant ainsi à 147 le nombre de ses membres. D'autre part, le Canada est particulièrement fier du statut d'observateur conféré au Secrétariat du Commonwealth, puisqu'il était un des États à avoir parrainé cette requête.

Le Canada s'est également réjoui du renouvellement du mandat de M. Kurt Waldheim au poste de Secrétaire général. Dans son message de félicitations au titulaire, M. Jamieson écrivait justement:

Au moment où vous vous remettez aux tâches multiples et souvent ingrates qui vous incombent, soyez assuré que nos meilleurs souhaits de réussite vous accompagnent. Le Canada songe en particulier aux rapports étroits et avantageux qu'il entretiendra avec vous au cours de son prochain mandat au Conseil de sécurité où vos talents de diplomate et vos conseils éclairés seront hautement estimés.

Dans le cadre limitatif de cette Revue annuelle, il serait impossible de relater de façon exhaustive tous les efforts que les Nations Unies ou le Canada ont pu déployer pour aboutir à des résultats comme ceux dont il vient d'être question. La présente section sera donc consacrée aux secteurs qui revêtent un intérêt majeur pour le Canada. Un certain nombre de questions relatives à l'ONU sont cependant traitées dans d'autres sections de

la Revue: le droit de la mer, l'UNESCO et la CNUCED, par exemple, font l'objet de rubriques distinctes. Enfin, d'autres chapitres brossent un tableau plus complet de la participation canadienne aux Nations Unies en 1976, en particulier ceux qui traitent des activités multilatérales du Canada.

Questions politiques et questions de sécurité

Pour un certain nombre de raisons, notamment celles mentionnées ci-dessus, la tendance à éviter l'affrontement et à rechercher le dialogue qui s'était dessinée à la trentième session s'est maintenue à la trente et unième. Aux yeux de certaines délégations, cette dernière session a été en quelque sorte une opération dilatoire. Quelle que soit l'interprétation qu'on en donne, il reste que les discussions de fond engagées sur un certain nombre de questions cruciales dans d'autres enceintes — la C.C.E.I., la CNUCED IV, la Conférence de Genève — auguraient fort bien pour la trente et unième session.

Corée

L'impasse à laquelle avait abouti, à la trentième session, le débat sur la question de la Corée à la suite de l'adoption de deux résolutions mutuellement contradictoires a pu être évitée à la trente et unième lorsque les partisans de la République populaire démocratique de Corée (Corée du Nord) ont retiré leur résolution. Les partisans de la République de Corée (Corée du Sud) ont alors fait de même, et la question a été retranchée de l'ordre du jour.

Afrique australe

Sur le plan politique, l'un des faits saillants de la session a été le débat sur les questions relatives à l'Afrique australe, notamment celles de l'apartheid et de la Namibie. La troisième grande question sous ce titre, celle de la Rhodésie, a fait l'objet d'un débat tout aussi intense, mais dans une autre enceinte, la Conférence de Genève; il semble d'ailleurs que la nature délicate de ces négociations ait découragé toute initiative suscep-